

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES
--

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° N° OBR/01/F/2017 POUR LA FOURNITURE DES PIÈCES DE REPARATION DU MOBILIER, DES HUISSERIES ET DES INSTALLATIONS SANITAIRES AINSI QUE LA FOURNITURE DE L'OUTILLAGE DU TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES IMMEUBLES ET EQUIPEMENTS

Date de publication: **30/03/2017**

Date d'ouverture : **28/04/2017**

1. Objet

L'Office Burundais des Recettes (OBR) lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour « **la fourniture des pièces de réparation du mobilier, des huisseries et des installations sanitaires ainsi que la fourniture de l'outillage du technicien de maintenance des immeubles et équipements** » dont les spécifications techniques détaillées se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

Le présent marché consiste en la fourniture des petites pièces de réparation du mobilier de bureau, des appareils sanitaires ainsi que la fourniture de l'outillage du technicien de maintenance en immeubles et équipements.

2. Financement

Le marché est financé à 100 % par le budget ordinaire de l'OBR, exercice 2017.

3. Spécifications du marché et Allotissement

La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les pièces et équipements sont à livrer dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires, comptés à partir de la notification définitive du marché.

Le marché est constitué de deux (2) lots:

Lot 1: La fourniture des pièces de réparation du mobilier, des huisseries et des installations sanitaires

Lot 2: La fourniture de l'outillage du technicien de maintenance des immeubles et équipements

NB: Un soumissionnaire peut soumissionner sur un ou les deux lots et peut gagner tous les lots.

Handwritten mark

4. Condition de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et remplissant les conditions juridiques techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.

5. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site officiel de l'OBR : www.obr.bi. Il peut aussi être consulté physiquement tous les jours ouvrables de 7 h 30' à 12h 00 et de 14h 00' à 17h 30', heure locale, au Service Approvisionnements de ***l'OBR, Immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura, Tél. 22282457/22282202.***

Il pourra être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR, sis à l' Immeuble VIRAGO, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél :22 282457/22282202 sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille francs burundais (50.000 FBU) non remboursables au compte N° 1101/001.04 ouvert à la BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI.

6. Demande de renseignements sur le dossier d'appel d'offres

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics à l'OBR et envoyée à l'adresse de l'Office Burundais des Recettes sis à l'immeuble VIRAGO, 3^{ème} étage, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél. 22282146/22282216, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres.

L'Office Burundais des Recettes répondra par écrit à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Une copie de la réponse de l'Office Burundais des Recettes indiquant la question posée, sans indiquer son auteur, sera adressée à tous les soumissionnaires qui auront déjà reçu le Dossier d'Appel d'Offres.

7. Garantie bancaire de soumission

Le soumissionnaire devra présenter une garantie bancaire de soumission de :

- **Cent mille francs burundais (100.000 FBU) pour le lot 1 ;**
- **Cent mille francs burundais (100.000 FBU) pour le lot 2 ;**

La Garantie de soumission devra être délivrée par une banque agréée et être établie suivant le modèle annexé au présent Dossier d'Appel d'Offres.

NB : a) L'absence de la garantie de soumission entraînera le rejet pur et simple

A

de l'offre, lors de l'analyse.

b) Les chèques certifiés ne seront pas acceptés et entraîneront le rejet pur et simple de l'offre, lors de l'analyse.

c) Le soumissionnaire qui veut soumissionner sur un ou tous les deux lots devra présenter les garanties requises pour chaque lot.

8. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

9. Date limite de dépôt et date d'ouverture des offres

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus **tard le 28.04/2017 à 10 h 00**. Toute offre reçue après la date et heure limites ne sera pas prise en considération. L'ouverture des offres aura lieu le même jour à **10 h 30 minutes**.

10. Critères de qualification

Les offres techniques et financières devront être entièrement conformes au Dossier d'Appel d'Offres.

11. Adresse pour renseignements

L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Office Burundais des Recettes sis à ROHERO, Immeuble VIRAGO, Avenue de la Tanzanie, N°963a/A, B.P. 3465 Bujumbura II, Tél : 22 282146/22282202.

Fait à Bujumbura, le 27.03/2017

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A L'OBR**

Frédéric MANIRAMBONA

